

AREMCO-BOND 805-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 805-A



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : AREMCO-BOND 805-A ACTIVATEUR
Code du produit : AREMCO-BOND 805-A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Colle époxy bi-composant chargée aluminium
Conducteur thermique, tenue jusqu'à 300°C
Durcisseur haute performance

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : POLYTEC FRANCE.
Adresse : Technosud II - Bât A - 99 rue Pierre Semard.92320.CHATILLON.FRANCE.
Téléphone : +33 (0)1 49 65 69 00. Fax : +33 (0)1 57 19 59 60.
info@polytec.fr
www.polytec.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA / www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H302).
Corrosion cutanée, Catégorie 1B (Skin Corr. 1B, H314).
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 273-201-6	ACIDE GRAS DE TALLOL, PRODUITS DE RÉACTION AVEC LA TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE
EC 203-986-2	3,6,9-TRIAZAUNDECAMETHYLENEDIAMINE
EC 220-666-8	3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE
EC 500-033-5	BISPHENOL A EPOXY RESIN
EC 203-950-6	3,6-DIAZAOCTANE-ETHYLENEDIAMINE

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence - Prévention :

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.

AREMCO-BOND 805-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 805-A

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage. Se laver soigneusement les mains après utilisation. Les vêtements contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Conseils de prudence - Intervention :

P301 + P330 + P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence - Stockage :

P403 + P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Conseils de prudence - Elimination :

P501

Éliminer le récipient et le produit selon les normes en vigueur dans le pays d'exploitation.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq 0.1\%$ publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 68953-36-6 EC: 273-201-6 ACIDE GRAS DE TALLOL, PRODUITS DE RÉACTION AVEC LA TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE	GHS05, GHS07 Dgr Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318		50 \leq x % < 100
CAS: 112-57-2 EC: 203-986-2 3,6,9-TRIAZAUNDECAMETHYLENEDIAMINE	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411		10 \leq x % \leq 25
CAS: 2855-13-2 EC: 220-666-8 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317		5.0 \leq x % \leq 10
CAS: 25068-38-6 EC: 500-033-5 BISPHENOL A EPOXY RESIN	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319		5.0 \leq x % \leq 10
CAS: 112-24-3 EC: 203-950-6 3,6-DIAZAOCTANE-ETHYLENEDIAMINE	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		1.0 \leq x % \leq 2.5

AREMCO-BOND 805-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 805-A

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, éloigner la source d'exposition et s'assurer que la victime respire. Si elle ne respire pas, pratiquer un massage de réanimation cardio-pulmonaire (CPR).

Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène si disponible. Consulter un médecin.

Les symptômes peuvent être retardées de plusieurs heures.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

Si un physicien ou spécialiste n'est pas disponible immédiatement, le rinçage de l'oeil doit être poursuivi pendant 15 minutes supplémentaires.

En cas de contact avec la peau :

Immédiatement retirer l'excès de produit de la peau à l'aide d'un linge sec puis laver à l'eau et au savon pendant au moins 5 minutes.

Si une irritation apparaît ou persiste, consulter un médecin.

Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver soigneusement avant réutilisation.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si la victime est consciente, lui donner 1-2 verres de lait ou d'eau à boire. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette du produit.

Ne pas laisser la victime sans surveillance. Pour prévenir l'aspiration du produit avalé, déposer la victime sur le côté avec la tête en dessous du niveau de la taille. Des vomissements peuvent se produire spontanément. Si un vomissement survient et que la victime est consciente, lui donner de l'eau pour diluer davantage le produit chimique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- dioxyde de carbone (CO2)
- mousse
- Produits chimiques secs

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit ne s'enflamme pas spontanément et ne présente pas de risque d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire à pression positive approuvé NIOSH / MSHA avec un masque intégral et vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Endiguer la zone afin d'éviter les fuites et contamination de sources d'eau.

Evacuer ensuite les eaux ayant servi au contrôle du feu.

La chaleur extrême ou la contamination par l'eau peut provoquer une explosion des conteneurs fermés.

AREMCO-BOND 805-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 805-A

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Porter des lunettes de protection chimique, des vêtements protecteurs couvrants, des gants résistant aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc. Porter un appareil respiratoire approuvé de type NIOSH en cas de suspensions.

Assurer une bonne ventilation

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eponger le liquide, neutraliser avec un matériau absorbant (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciures) et éliminer conformément aux réglementations nationales et locales. Rincer la zone avec un solvant puis de l'eau pour terminer le nettoyage.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs. Maintenir les conteneurs fermés.

Nettoyer rapidement les résidus solides avec un linge ou un solvant. Nettoyer rapidement les déversements.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Stocker à température ambiante dans un endroit sec, bien ventilé, à distance des sources d'ignition et matériaux combustibles. Maintenir les conteneurs fermés. Stocker dans du plastique propre ou des conteneurs en acier.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

CAS : 112-24-3

VME = 6 mg/m3

CAS : 112-57-2

VME = 5 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate. Conserver les contenants fermés.

Des douches de rinçage et des fontaines oculaires doivent être accessibles.

AREMCO-BOND 805-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 805-A

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Porter des lunettes de protection résistant aux produits chimiques ou un masque de protection.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Porter des gants imperméables et résistants aux produits manipulés.

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection couvrant le corps. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

- Protection respiratoire

Ce produit n'est pas respirable que ce soit sous sa forme liquide ou durcie. Cependant, le produit durci s'il est broyé ou poli, peut produire des aérosols solides respirables. Dans ce cas, un équipement de protection individuelle et une ventilation adaptés sont nécessaires. Si la limite d'exposition est dépassée ou si la ventilation est insuffisante, un appareil respiratoire à adduction d'air ou un appareil respiratoire autonome anti-poussière de type NIOSH doivent être utilisés.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Fluide.
Odeur :	Odeur d'amine
Couleur :	Jaune clair

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non concerné.
Point d'ébullition :	218°C
Point d'éclair :	94.00 °C.
	Méthode de détermination du point d'éclair :

- Méthode en vase clos

Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité de vapeur :	< 1 à 25°C
Densité :	0.9753 g/cc à 20°C
Miscibilité :	Non miscible ou difficilement
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	380 °C.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

AREMCO-BOND 805-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 805-A**9.2. Autres informations**

COV (g/l) : 0

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire en cas de contact avec des résines epoxy de grande masse

10.4. Conditions à éviter

Aucune si manipulé et stocké selon les recommandations

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

Acides de Lewis ou minéraux, bases organiques telles que amines aliphatiques primaires et secondaires, cétones, aldéhydes, et agents oxydants. Une réaction accompagnée d'un dégagement de chaleur important se produit lorsque le produit est mélangé avec les acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), ammoniac, monoxyde de carbone et composés organiques non identifiés (certains contenant de l'azote) peuvent se former lors de la décomposition thermique ou oxydative ou lors de la combustion. L'oxyde d'azote peut réagir avec les vapeurs d'eau pour former de l'acide nitrique corrosif.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Nocif en cas d'ingestion.

11.1.1. Substances**Toxicité aiguë :**

3,6,9-TRIAZAUNDECAMETHYLENEDIAMINE (CAS: 112-57-2)

Par voie orale : DL50 = 2100 mg/kg
Espèce : Rat

ACIDE GRAS DE TALLOL, PRODUITS DE RÉACTION AVEC LA TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE (CAS: 68953-36-6)

Par voie orale : DL50 > 2000 mg/kg
Espèce : RatPar voie cutanée : DL50 <= 2000 mg/kg
Espèce : Lapin**11.1.2. Mélange****Toxicité aiguë :**

Le produit peut être toxique en cas d'ingestion.

L'ingestion entraînera un fort effet caustique pour la bouche et la gorge et un danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Fort effet caustique pour la peau et les muqueuses

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Fort effet caustique; fort effet irritant avec risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation possible au contact avec la peau.

AREMCO-BOND 805-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 805-A

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Ce produit est toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

3,6-DIAZAOCTANE-ETHYLENEDIAMINE (CAS: 112-24-3)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE (CAS: 2855-13-2)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

3,6,9-TRIAZAUNDECAMETHYLENEDIAMINE (CAS: 112-57-2)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

ACIDE GRAS DE TALLOL, PRODUITS DE RÉACTION AVEC LA TÉTRAÉTHYLÈNEPENTAMINE (CAS: 68953-36-6)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.3.1. Substances

3,6,9-TRIAZAUNDECAMETHYLENEDIAMINE (CAS: 112-57-2)

Coefficient de partage octanol/eau : log K_{ow} = 1.503

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts, même en petite quantité. Ne doit pas atteindre les étendues d'eau ou les fossés de drainage, ni sous forme diluée, ni sous forme neutralisée.

Dangereux pour l'eau potable, même si de très petites quantités s'infiltrent dans le sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Tenir à l'écart des eaux de surface, des égouts et des voies navigables qui pénètrent ou se dirigent vers les eaux de surface. Aviser les autorités si toute exposition à l'environnement se produit ou est susceptible de se produire. Utiliser une installation d'élimination appropriée, en conformité avec les réglementations en place en matière de contrôle de l'environnement.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

AREMCO-BOND 805-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 805-A

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/1480 (ATP 13)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

AREMCO-BOND 805-A ACTIVATEUR - AREMCO-BOND 805-A

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

GHS07 : Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.